

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Belley

Introduction

Ce questionnaire a été élaboré par l'association Olévélo, en s'appuyant sur une base commune à la FUB.

Il a pour but de mesurer l'implication des candidats sur la prise en compte du vélo dans notre commune.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- *Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité*

- *il se réunira au minimum 3 fois par an avec les associations locales concernées*

- *Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures pour un montant de 10 euros par habitant et par an. En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé à la hauteur de 1 euros par habitant et par an.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Avec un responsable vélo dans l'équipe municipale et la commission aménagement de l'association Olévélo.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Le projet voie douce prévue Av Charles De Gaulle vous paraît-elle adaptée à une utilisation quotidienne ? (piétons et cyclistes mélangés)

- Boulevard du Mail.

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Belley à Culoz.

Action n°6 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°11 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°12 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°13 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°14 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°15 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°16 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°17 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°18 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°19 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°20 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°21 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°22 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.